

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES

~~ORDIERS~~ MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

26 DEC. 2012

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2012

Bureau des Politiques  
Publiques

DLB 940/12

L'an deux mille douze et le mardi 27 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane BUCHACA, Gwendoline CHAUDOIR, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN,  
MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSÉ, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Adam DASILVA, Alain DURO, Philippe ENJERIC, Norbert ETIENNE, Jacques GARRIGA, André GALINIER, Robert GELY, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Charles HEY, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Michel MAS, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RY AUX, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER

Absents excusés : MM. Gilles D'ETTORE, Richard DRUILLE, Robert GAIRAUD, Alain HUC

**Objet : DECHETERIES – TRAITEMENT DES PRODUITS VALORISABLES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° 883/11, il a été autorisé par le comité syndical à engager la consultation du marché de traitement des produits non valorisables issus du parc des déchèteries de la collectivité pour 7 000 à 14 000 tonnes annuelles.

Il ajoute qu'à l'issue de la consultation la Commission d'Appel d'Offres propose de conclure le marché avec la société COVED, désignée comme attributaire, par la commission d'appel d'offres. (Marché n°2012-10) pour un montant unitaire à la tonne entrante de 67.50€ HT soit un montant unitaire TTC de 72,22 €.

Il précise qu'il n'a pas été donné suite aux lots n°2, 3 et 4 pour des motifs d'intérêts généraux.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,


**APPROUVE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché de traitement des produits non valorisables issus des déchèteries à la société COVED.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et ans susdits.

**Le Président,**



Alain VOGEL - SINGER

PEZENAS - AGDE  
SICTOM